

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tenue à huis clos le 10 avril 2017, à 16 h, en visioconférence.

En visioconférence:

M. Denis Miousse, président
M. Claude Belzile, vice-président
M. Marc Fortin, PDG et secrétaire
M. Pascal-Simon Audet (Arrivée à 16 h 33)
Mme Jacinthe Bernard
M. Dave Charlton

M. Roberto Gauthier
M. Jean-Pierre Porlier

M. François Tremblay
Mme Solange Turgeon

En audioconférence:

M. Michel Paul

Absences motivées:

Mme Johanne Beaudoin
M. Carold Boies
Mme Isabelle Bossé
M. Roger Dubé
Mme Josée Francoeur
M. Jean-Marie Vollant

Invitée : Mme Johanne Savard, PDGA / Me Pierre Larrivée, procureur

1. Ouverture de la séance spéciale à huis clos et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 07.

2. Présentation de l'ordre du jour.

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Le point 4.2 – Congédiement – est retiré de l'ordre du jour.

3. État de situation au regard de la DRHCAJ

Maître Pierre Larrivée, procureur du CISSS de la Côte-Nord dans le dossier, présente un état de situation et répond aux interrogations des membres.

ARRIVÉE DE MONSIEUR PASCAL-SIMON AUDET À 16 H 33.

4. Règlement de départ de la directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Les parties se sont entendues sur un règlement de modalités de départ, et ce, en conformité avec les normes prévues.

Résolution 2017-04-034

Règlement de départ de la directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Attendu que la directrice des ressources humaines, communications et services juridiques a reçu le ou vers le 13 mars 2017, un avis pour l'étude de son congédiement, le tout en conformité de l'article 129.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2 r. 5.1, ci-après le « Règlement »);

Attendu que suite à des discussions entre les procureurs des parties, ces dernières acceptent, sans préjudice ni admission, de prévoir la résiliation volontaire du contrat d'engagement de la Directrice des ressources humaines, communications et services juridiques;

Attendu les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2) et du Règlement;

Attendu les dispositions de l'article 129.5 du Règlement qui prévoient qu'une indemnité de départ peut être versée par un employeur pour mettre fin à un engagement à la condition que le cadre ait renoncé à tout recours;

Attendu les dispositions de l'article 129.8 du Règlement qui prévoit que le versement d'une indemnité de départ doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

Attendu les explications et recommandations du président-directeur général;

Attendu l'avis juridique obtenu par le président-directeur général de Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L. procureurs du CISSS de la Côte-Nord à l'effet que le projet de convention de départ convenu est conforme au cadre légal applicable;

Il est proposé et appuyé

D'entériner la convention concernant la terminaison du contrat d'engagement de la directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques, **madame Nathalie Roussin**;

D'autoriser le président-directeur général à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

DÉPART DE MAÎTRE PIERRE LARRIVÉE À 16 H 36.

5. Ouverture du concours pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

Suite au règlement de départ de madame Nathalie Roussin, le conseil d'administration doit autoriser le processus pour combler le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ).

Comme il s'agit d'un poste hautement stratégique dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel établissement et que les enjeux des ressources humaines sont importants, il est requis de le combler dans les meilleurs délais. Par conséquent, nous avons demandé et obtenu l'autorisation du MSSS de procéder au processus de dotation.

Résolution 2017-04-035 Ouverture du concours pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

Attendu le règlement de départ de la directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques;

Attendu qu'il s'agit d'un poste hautement stratégique dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel établissement et que les enjeux des ressources humaines sont importants;

Il est proposé et appuyé

D'autoriser l'ouverture du concours pour le poste de **directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)**;

De mandater le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

6. Formation d'un comité de sélection pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

Suite à l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'ouverture du concours pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ), l'établissement doit lancer le processus de sélection.

Une planification du processus de sélection sera élaborée et présentée au comité de sélection. Le comité ressources humaines suivra l'avancement des travaux.

Entretemps, madame Johanne Savard, présidente-directrice générale adjointe, conserve l'intérim à la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques.

Le rapport d'étude réalisé par une consultante externe sera déposé sous peu. Une présentation officielle sera planifiée à l'équipe des ressources humaines ainsi qu'au conseil d'administration.

Résolution 2017-04-036 Formation d'un comité de sélection pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

Attendu l'ouverture du concours pour le poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques;

Il est proposé et appuyé

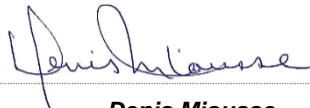
De nommer cinq personnes pour composer le comité de sélection :

- **M. Denis Miousse**, président du conseil d'administration;
- **Mme Solange Turgeon**, présidente du comité ressources humaines;
- **M. Marc Fortin**, président-directeur général;
- **Mme Johanne Savard**, présidente-directrice générale adjointe;
- **M. Pascal-Simon Audet**, administrateur.

Adopté à l'unanimité

7. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 17 h 06.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire